

Questions orales

ON DEMANDE QUE LES DIRECTIVES SOIENT MODIFIÉES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je passerai sur ce qu'il vient de dire et l'insuffisance de ses réponses, pour poser une question supplémentaire. Étant donné que l'ancien gouvernement conservateur du député de Yellowhead avait établi des directives beaucoup plus strictes et formulées avec beaucoup plus de soin, le ministre ne convient-il pas que, si elles avaient été appliquées, nous ne retrouverions pas devant ce gâchis? S'il est d'accord, pourquoi le gouvernement ne resserre-t-il pas ses directives afin que nous puissions nous occuper des affaires du pays comme le souhaitent les Canadiens?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord pour dire que les directives antérieures étaient plus strictes étant donné que les directives actuelles, ou plus précisément le Code d'éthique déposé le 9 septembre 1985, le sont davantage. En outre, le premier ministre a écrit au député au sujet de sa participation à l'établissement de ce Code d'éthique . . .

M. Broadbent: Il a reçu ma proposition.

M. Nielsen: Le député n'a toujours pas répondu à cette lettre de septembre 1985.

M. Cassidy: Ce n'est pas vrai.

M. Nielsen: Si lui ou un de ses collègues ont . . .

M. le Président: A l'ordre.

M. Nielsen: . . . des suggestions à faire pour l'améliorer, nous allons certainement les examiner.

M. le Président: A l'ordre.

LA PRIVATISATION DE CANADAIR—LE RÔLE DU MINISTRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, la conduite du ministre a surtout pour effet d'ébranler la confiance de la population dans le gouvernement. Ma question, qui s'adresse au premier ministre suppléant, porte justement sur les répercussions que l'offre d'achat de Canadair par la société Magna aura sur cette confiance. Si cette offre est acceptée, on percevra la décision comme le règlement d'une dette; par contre, si elle est rejetée, on l'attribuera à la relation étroite qui existe entre la société Magna et . . .

M. le Président: A l'ordre. Je suis persuadé que le député a une question à poser.

M. Nunziata: Le premier ministre suppléant ne comprend-il pas que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est incapable de s'acquitter de ses fonctions de façon juste, objective et honnête aux yeux de la population?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le député a très adroitement glissé dans sa question deux ou trois hypothèses qui ne s'appuient sur rien de concret, en demandant ce qui pourrait arriver dans telle ou telle circonstance.

Une voix: C'est là la question. Les gens n'ont plus confiance dans le gouvernement.

M. Nielsen: J'ai expliqué la semaine dernière et de nouveau cette semaine les modalités de privatisation. Elles comprennent

quatre étapes fort distinctes et nous n'avons même pas franchi la première.

L'EXERCICE DES FONCTIONS MINISTÉRIELLES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale est dans les conflits d'intérêts jusqu'au cou et il le sait pertinemment. Il manifeste le plus grand mépris pour les lignes directrices tendant à empêcher toute corruption.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Juste une question supplémentaire.

M. Nunziata: Les lignes directrices sur les conflits d'intérêts doivent être respectées. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Comment le ministre de l'Expansion industrielle régionale peut-il conserver sa charge, sachant fort bien qu'il a reçu certains avantages personnels des sociétés Hyundai et Magna?

L'hon. Erik Nielsen (premier ministre suppléant): Monsieur le Président, le ministre a répondu à ce genre de question hier. Mon intégrité est au-dessus de tout reproche et il en va de même du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le député ne peut pas en dire autant. Le seul problème qui se pose, c'est la constante déformation des faits à laquelle le député et ses collègues de l'opposition se livrent.

● (1430)

LES ACTIVITÉS DE L'ÉPOUSE DU MINISTRE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse bien au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Compte tenu de la lettre que le premier ministre a écrite le 9 septembre, déclarant que chaque ministre avait la responsabilité d'éviter les conflits d'intérêts, y compris ceux qui pouvaient découler des activités de leurs conjoints, quelles mesures le ministre a-t-il prises pour éviter que son épouse ne le place l'an dernier en situation de conflit d'intérêts? Et quelles mesures a-t-il prises pour corriger cette situation depuis qu'elle a été rendue publique, la semaine dernière?

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Encore une fois, monsieur le Président, je peux simplement assurer au député, et à tous les députés, que j'ai mis en pratique toutes les règles du Code de conduite. La fiducie sans droit de regard est établie, ce qui est, à mon sens, l'unique objet de la lettre du premier ministre dont le député fait mention.

LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, le ministre se rend-il compte que la lettre du premier ministre datée du 9 septembre dernier vient compléter le code de conduite? Dans cette lettre, on lui enjoint, en vertu de sa propre responsabilité, d'éviter tout conflit d'intérêts, comme celui dont 25 millions de Canadiens connaissent l'existence, soit l'emprunt que sa femme a obtenu de Magna ou grâce à l'intervention du président de Magna. Quelles mesures le ministre a-t-il prises pour éviter tout conflit d'intérêts de la part de sa femme? Et qu'a-t-il fait depuis que tout le monde est au courant de ce conflit d'intérêts?